

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-sixième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 15 – 20 mars 2012 et Dublin (Irlande), 22 – 24 mars 2012

CONCOMBRES DE MER [DECISION 14.100 (REV. COP15)]
RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Le présent document a été préparé par le représentant de l'Océanie au Comité pour les animaux (M. Robertson), co-président du groupe de travail intersessions sur les concombres de mer.
2. Dans la décision 14.100, le Comité pour les animaux a reçu pour instruction d'évaluer les résultats de l'Atelier de la FAO sur la gestion et l'utilisation durables des pêcheries de concombres de mer et de recommander les actions de suivi appropriées à la 15^e session de la Conférence des Parties pour appuyer cette initiative.
3. Le document technique n°516 de la FAO sur les pêches et l'aquaculture intitulé *Sea cucumbers: A global review of fisheries and trade* a été mis à la disposition de la 24^e session du Comité pour les animaux (AC24, Genève, 2009). Cette publication fait partie des résultats de l'Atelier technique de la FAO organisé en Equateur du 19 au 23 novembre 2007. L'intégralité du rapport au format PDF est disponible sur le site web de la FAO (<http://www.fao.org/docrep/011/i0375e/i0375e00.htm>).
4. A sa 24^e session, le Comité pour les animaux a étudié les informations figurant dans le document de la FAO et a émis les recommandations suivantes:
 - a) *Le Secrétariat devrait préparer un rapport contenant le résumé du document technique de la FAO et l'"Evaluation of the pros and cons of a CITES listing" figurant dans l'étude de cas sur les Galapagos, et ces documents devraient faire office d'évaluation du rapport de la FAO par le groupe de travail, à soumettre à la CoP15;*
 - b) *Le Secrétariat devrait demander à la FAO ses lignes directrices techniques sur la gestion et l'utilisation durables des pêcheries de concombres de mer et indiquer aux Parties dans une Compte rendu résumé de la 24e session du Comité pour les animaux – p. 41 notification le lien au site web pour consulter ce document, ainsi que le lien au site web pour consulter le rapport de l'atelier.*
5. La présidence du Comité pour les animaux et le Secrétariat ont réfléchi l'application des recommandations faites à l'AC24 et sont parvenus à la conclusion que le rapport mentionné au paragraphe 4 a) ci-dessus n'est pas nécessaire étant donné que le résumé et l'"*Evaluation of the pros and cons of a CITES listing*" figurant dans l'étude de cas sur les Galapagos se trouvent déjà dans le document technique de la FAO (voir l'URL au paragraphe 3).
6. A sa 15^e session (CoP15, Doha 2010), la Conférence des Parties a étudié les informations relatives aux concombres de mer contenues dans le rapport de la présidence du Comité pour les animaux (document CoP15 Doc. 7.2.1). Elle a félicité le Comité pour les animaux pour l'étude approfondie qui a été réalisée et

Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

pour sa collaboration fructueuse avec la FAO, et a souligné la nécessité de poursuivre ces efforts. La Conférence des Parties a révisé la décision 14.100 comme suit:

A l'adresse du Comité pour les animaux

14.100 (Rev. CoP15) *Le Comité pour les animaux évalue les résultats de l'atelier de la FAO sur l'utilisation et la gestion durables des pêcheries de concombres de mer tenu en 2007 et recommande à la 16^e session de la Conférence des Parties les mesures de suivi appropriées pour soutenir cette initiative.*

7. Le Secrétariat a pris contact avec la FAO au sujet des progrès réalisés dans la publication sur son site web des documents restants sur les concombres de mer. La FAO a recommandé au Secrétariat de différer l'application de la recommandation du Comité pour les animaux figurant au paragraphe 4 b) ci-dessus jusqu'à ce que les deux documents restants soient disponibles en ligne début 2011. Toutefois, la publication "*Putting into practice an ecosystem approach to managing sea cucumber fisheries*" n'a été disponible en ligne qu'après la 25^e session du Comité pour les animaux (AC25, Genève, juillet 2011), et le document proposé "*Commercially important sea cucumbers of the world*" n'était pas encore disponible en ligne à la mi-janvier 2012.
8. A sa 25^e session, le Comité pour les animaux a établi un groupe de travail intersessions afin d'évaluer les résultats de l'Atelier de la FAO sur l'utilisation et la gestion durables des pêcheries de concombres de mer, tenu en 2007, et de recommander à la 16^e session de la Conférence des Parties les mesures de suivi appropriées pour soutenir cette initiative. Le groupe de travail intersessions n'a pas beaucoup progressé en raison du retard dans la publication des rapports de la FAO. Un rapport sur ses activités figure en annexe au présent document.
9. Le Comité est invité à évaluer les résultats de l'Atelier et des publications de la FAO, et à recommander les mesures de suivi appropriées afin de faire rapport à la 16^e session de la Conférence des Parties.

ACTIVITES DU GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONS SUR LES CONCOMBRES DE MER

Membres

Hugh Robertson (Océanie) et Rosemarie Gnam (USA) [co-présidents], Lesley Gidding (Australie), Andrea White (Canada), Xiaojie Dao (Chine), Ashish Srivastava (Inde), Suharsono Soemorumekso (Indonésie), Noriuki Mizobe (Japon), Jun Akamine (Japon), Hernando Benitez (Mexique), Jeff Kinch (Papouasie-Nouvelle-Guinée), Yoo-ee Katpetch (Thaïlande), Johanne Fischer (FAO), Dena Cator (IUCN), Teresa Telecky (Humane Society US), Juyun Jeng (SWAN International) et Sabri Zain (TRAFFIC).

Information générale

1. A la 25^e session du Comité pour les animaux, le Secrétariat a présenté le document AC25 Doc 20. Lors des discussions, la nécessité d'améliorer la capacité des pays à gérer les pêcheries de concombres de mer a été soulignée, et un débat a eu lieu sur la mesure dans laquelle la CITES doit s'impliquer dans la conservation et à la gestion des concombres de mer. Il a été signalé que le manuel d'identification des concombres de mer que préparait la FAO devait être publié sous forme électronique dans les semaines à venir.
2. Le Comité a établi un groupe de travail intersessions chargé d'évaluer les résultats de l'Atelier de la FAO sur l'utilisation et la gestion durables des pêcheries de concombres de mer, conduit en 2007, et de recommander à la 16^e session de la Conférence des Parties (CoP16) des mesures de suivi appropriées pour soutenir cette initiative.
3. Les discussions du groupe de travail ont été reportées en attendant la publication du rapport final de la FAO, qui devait être disponible en ligne en juillet ou août 2011, après avoir subi un retard début 2011.
4. Etant donné ce retard, les co-présidents ont décidé de recommander au groupe de travail intersessions:
 - a) d'aider le Secrétariat à diffuser, sous couvert d'une notification aux Parties, les documents de l'atelier de la FAO sur les concombres de mer tenu en 2007, les Documents techniques N° 516 et 520 et la publication *Commercially important sea cucumbers of the world* (dès qu'elle sera disponible);
 - b) d'encourager les pays de l'aire de répartition à tirer profit des informations contenues dans ces documents et d'autres publications disponibles auprès de la FAO, ainsi que du rapport de l'atelier de la CITES tenu en 2003 (CoP14 Doc. 62), et d'utiliser ces renseignements pour gérer leurs pêcheries, et, le cas échéant, élaborer leurs propres propositions d'inscription d'espèces aux annexes de la CITES à la prochaine session de la Conférence des Parties ou lors de sessions futures; et
 - c) à sa 26^e session, le Groupe de travail, s'il en a le temps, pourrait se réunir pour résumer les points principaux qui se dégagent des documents de la FAO sur les concombres de mer et ces informations pourraient faire partie de la notification aux Parties. Cela mettrait un point final aux travaux confiés au Groupe de travail, et la recommandation du Comité pour les animaux à la CoP16 stipulerait que le Comité aurait achevé la tâche qui lui avait été confiée et que cette question ne serait pas traitée plus avant.
5. Cette proposition n'a donné lieu qu'à une seule réaction, celle de Teresa Telecky (Humane Society of the United States), qui a considéré qu'il était utile d'examiner les deux documents produits par le groupe de travail et, sur la base de ceux-ci, de recommander des mesures à la CoP16, car si l'on attendait la prochaine session de la Conférence des Parties, en principe prévue en 2016, les données sur lesquelles se fonderaient les recommandations dateraient d'une dizaine d'années (l'atelier remonte à 2007) et seraient, par conséquent, encore moins pertinentes.

Recommandations

6. Vu le manque de réactions (favorables ou défavorables) à la proposition des co-présidents, il serait judicieux que le Comité pour les animaux, à sa 26^e session, établisse un groupe de travail pour résumer les principaux éléments qui se sont dégagés des divers documents de la FAO sur les concombres de mer, et recommander les mesures de suivi appropriées pour examen à la CoP16.
7. Si la publication finale de la FAO est disponible avant la 26^e session du Comité pour les animaux, elle sera mise en ligne en tant que document d'information pour cette réunion.